

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GENERAL
Conseil d' Architecture d' Urbanisme
et d' Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24)

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
(Fédération de la Dordogne)
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Saint Astier
Commune : Manzac sur Vern
Lieu-dit : Le Bourg
Edifice : Croix

DOSSIER N°

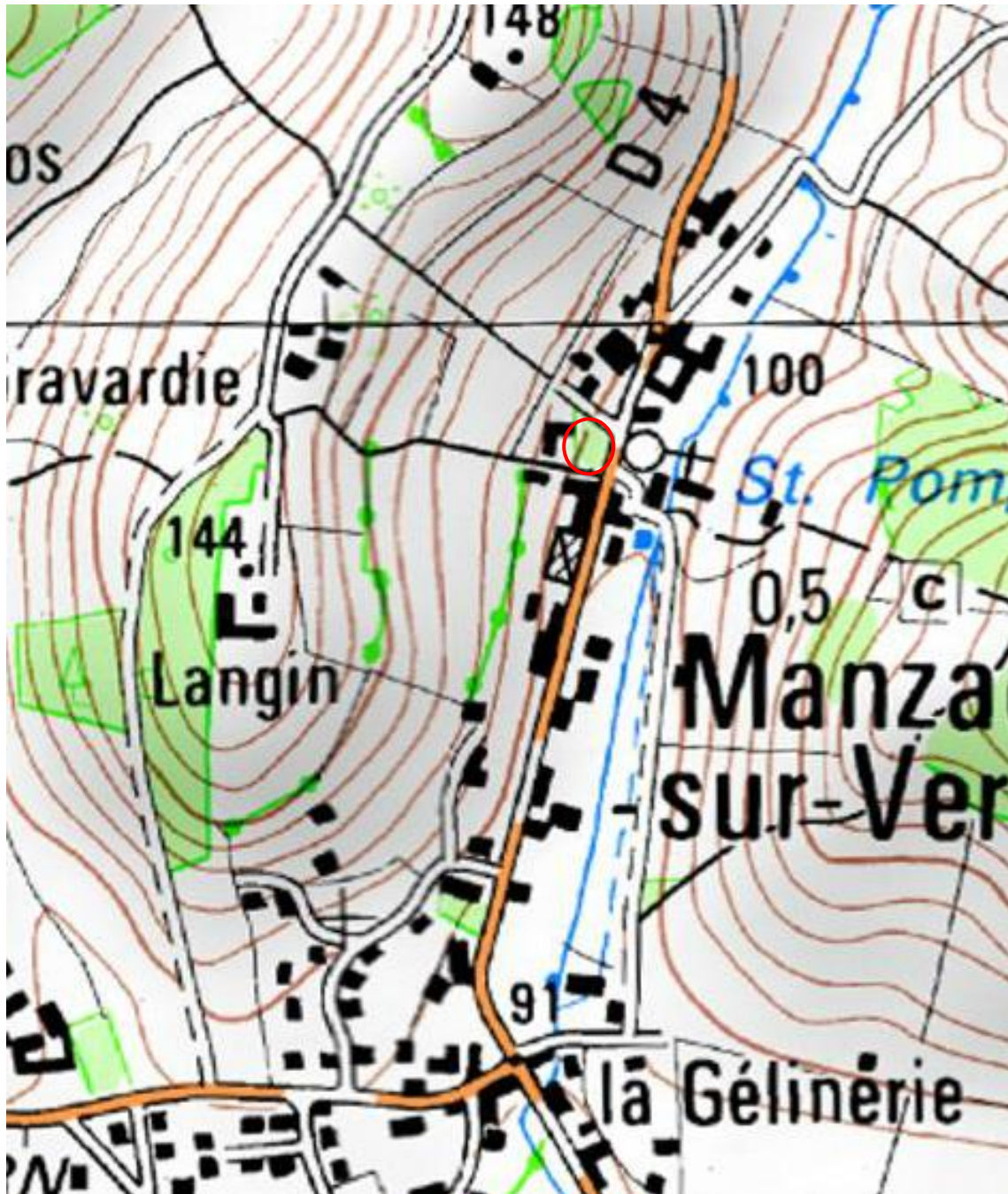
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue extraite de Géoportail

Longitude (référée au méridien international) : 0° 35' 10,58 ''E

Latitude Nord : 45° 05' 20'69''N

Altitude : 98 m



LOCALISATION CADASTRALE extraite de Géoportail

Cadastre en date du

Echelle : 1/2500

Section AZ le Bourg

Feuille n° 01

Parcelle N° sans n° Superficie

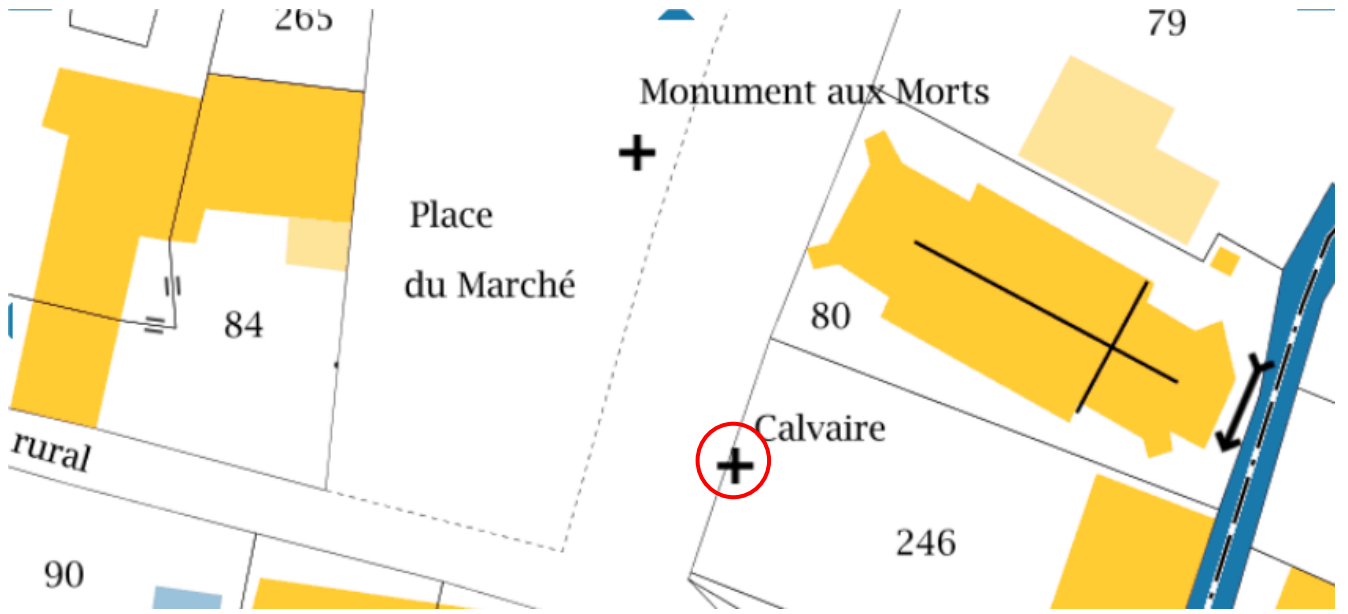
Nature : Domaine public

Propriétaire : Commune



LOCALISATION CADASTRALE extraite de cadastre.gouv.fr

Ancienne localisation



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date du non daté

Echelle : 1/2500

Section : J Le Bourg

Feuille N° : 1

Parcelle N° : 34

Superficie : 7ares 59centiares

Nature : Pré

Propriétaire : En 1809, Anne Reversade, en 1911, Paul et Thérèse Senchou



Cette copie de plan provenant des Archives départementales et qui semble être un document de travail du géomètre comporte une double numérotation

La croix est actuellement érigée sur la parcelle 34 (ou 118) qui est l'ancien cimetière et l'actuelle (?) place du marché

Elle était précédemment installée en bordure de la place publique sur la parcelle 38 (ou 119)

GEOPORTAIL



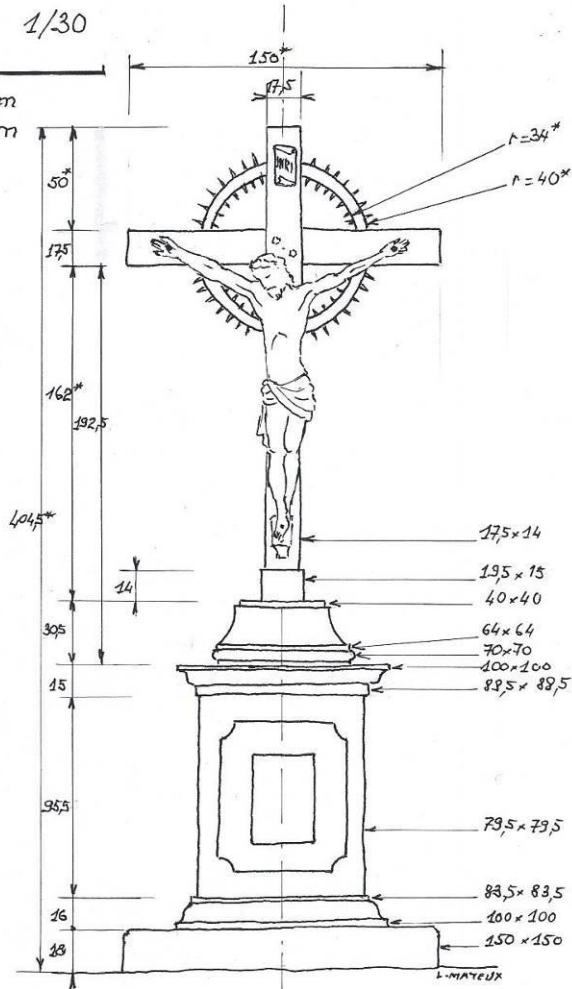
DESCRIPTIF GRAPHIQUE

CROIX DU BOURG

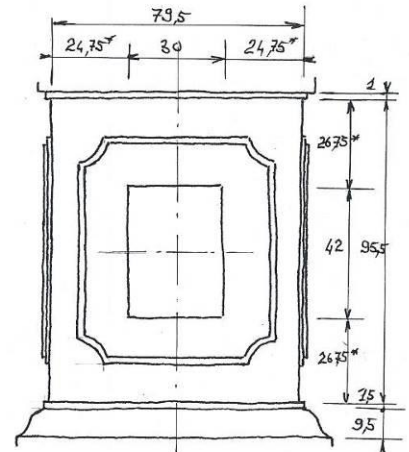
MANZAC SUR VERN

Echelle 1/30

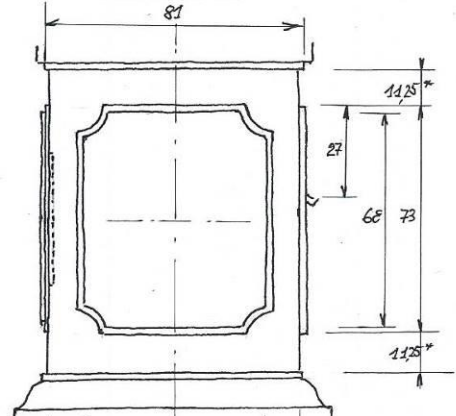
100 cm
Cotes en cm



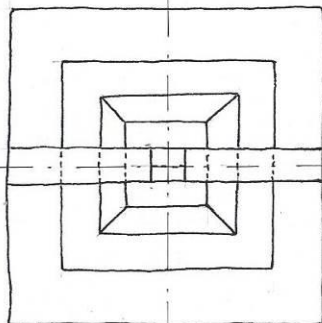
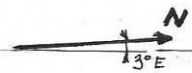
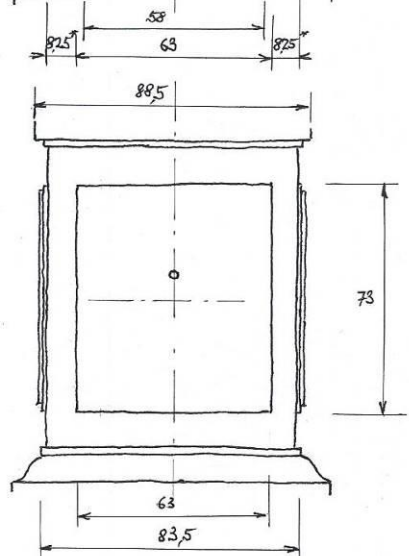
Dé Ech 1/20
Avant



Côté droit



Arrière



* cotes calculées

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE

Vue de face, en direction de l'ouest. Au 2^o plan, le monument aux morts



Vue de profil, en direction du nord



Vue arrière, face à l'église



Socle, vu de face



Socle vu de côté



Socle vu de l'arrière

DESCRIPTIF

La croix est érigée en face de l'église de Manzac sur Vern, sur l'ancienne Place du Marché, en bordure de la route départementale n° 4 traversant le Bourg. Cette placette, sur laquelle est aussi installé le Monument aux morts, constitue une terrasse en léger contre-haut de la route et de l'église.

Le piédestal est en gros moellons de pierre calcaire, la croix proprement dite en bois et le Christ et ses accessoires en fer.

Le piédestal de plan carré est constitué, de bas en haut :

-d'un socle

-d'un piédestal dont la base est moulurée en doucine renversée

-d'un dé composé de deux assises de gros moellons, décoré de panneaux en relief rectangulaires et centrés sur la face du dé

. sur la face antérieure et les deux côtés, ces panneaux sont doublés en épaisseur et écornés en quart de cercle

. celui de la face antérieure comporte de plus un panneau rectangulaire en creux destiné à recevoir une plaque (de marbre) disparue mais dont on distingue la trace des vis de fixation

. celui de la face arrière est un simple rectangle de même épaisseur que les panneaux doubles des autres faces.

-d'une corniche moulurée d'un régllet surmonté d'une doucine droite

-la base de la colonne est aussi moulurée d'un tore à profil demi-circulaire et d'un cavet renversé.

La croix proprement dite est une croix latine à embouts plats, taillée dans un madrier de bois peint qui est probablement du chêne. Les bras, de même section sont d'une seule pièce, fixée à mi-bois sur la hampe par deux boulons traversant. Elle est emboîtée dans une pièce métallique elle-même scellée dans la base en pierre de la croix.

Sur la croix sont fixés le Christ dont les deux pieds sont superposés sur le suppedaneum et le titulus en fonte de fer moulée. La gloire rayonnante est un cercle composé de quatre éléments fixés au bois de la croix. Sur chaque élément sont rivetés sept rayons. Le tout est fabriqué dans de la tôle de fer peinte en blanc.

A l'arrière du dé dépasse un petit tuyau de cuivre de 1,5 centimètre de diamètre et quelques centimètres de longueur qui semble avoir pour fonction le drainage de l'eau de pluie ruisselant sur la croix et pénétrant dans son dispositif de fixation afin d'éviter l'altération de son emboitement et le risque de gel de la pierre.

HISTORIQUE

La croix du Bourg de Manzac est une croix de mission et nous pensons pouvoir le démontrer malgré une donnée discordante.

Christine Nectou, dans son ouvrage « Croix de mission, de rogations et de carrefour dans le canton de Saint Astier », consultable aux Archives diocésaines, donne un rappel historique et religieux sur les missions et les rogations.

Les missions, « vaste mouvement de réforme et d'esprit missionnaire, vit le jour au début du XVII^e siècle.

La congrégation des Lazaristes ou prêtres missionnaires fut fondée par Saint Vincent-de-Paul, approuvée en 1630. Elle était installée au Prieuré Saint-Lazare. Au XVIII^e siècle, elle était composée de prêtres et de laïcs.

Elle fut érigée canoniquement par Monseigneur Brandon en Congrégation séculière le 20 avril 1651, et le mois suivant, Louis XIV lui octroyait des lettres patentes enregistrées au Parlement de Guyenne le 13 mars 1654 »

Ces missions, destinées à rechristianiser les populations se sont poursuivies jusqu'au début du XX^e siècle. (voir à ce sujet le portefeuille documentaire de la croix de mission de Beauregard à Beauregard et Bassac)

Les Archives diocésaines de Périgueux détiennent un ensemble de documents relatifs à l'érection d'une croix de mission à Manzac.

Dans l'ordre chronologique, nous trouvons :

-Une traite du 10 juin 1901 de la carrière Imbert adressée à Septième Seyrat, entrepreneur à Manzac pour la fourniture, en gare de Chancelade, de 2,25 m³ de pierre provenant de la carrière de la Montagne d'Empeyraud, à 15,50 francs le m³, soit un montant (arrondi) de 34,90 francs.

-Le 7 juillet suivant, le conseil municipal de Manzac autorise l'érection d'une croix de mission et décide qu'elle soit implantée sur la Place publique, c'est-à-dire à l'est de la route départementale n°4, du même côté que l'église, entre la bascule et la maison Fruchou, le plus près possible de cette maison, et que la dépense sera couverte par monsieur le Curé.

-Cet emplacement est refusé par l'Abbé Moreau, Curé du village qui rappelle dans sa lettre du 12 juillet 1901 que la population, en souvenir de la mission de l'hiver dernier, demande qu'une croix avec Christ soit érigée à l'emplacement de l'ancien cimetière, actuellement marché aux bœufs.

-Le recueil de la Semaine religieuse du diocèse de Périgueux et de Sarlat, premier numéro de l'année, daté du 4 janvier 1902 (page 626) évoque la bénédiction d'une belle croix de mission à Manzac, dimanche dernier 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte croix. « Tous les yeux pouvaient lire sur une plaque de marbre noir clouée à la pierre blanche Souvenir de la mission, Noël 1900 »

-Le 7 janvier 1902, le Maire de Manzac informe le Curé que monsieur le préfet, en conseil de préfecture, a approuvé la donation du terrain pour l'érection de la croix, souvenir de la mission et lui demande de se mettre en mesure de satisfaire l'attente de la population.

Il apparaît donc que, lors de la mission la croix objet de ce dossier n'existait pas encore et que la belle plaque de marbre noir était fixée sur un autre monument qui n'est pas précisé.

-Dans l'ordre du classement des archives mais non datée, nous trouvons la copie du mandat de 135 francs (traite ?) présenté pour paiement à l'Abbé Moreau par Sacreste Aîné, fabricant d'ornements d'église au Puy. Il doit s'agir de la fourniture du grand Christ et du titulus en fonte fixés sur la croix.

-Agrafé à ce document et daté du 5 janvier 1902 se trouve la facture du maçon pour la construction du piédestal. Elle précise qu'il a fourni 2 journées et demi à 3 francs par jour entre le 18 août et le 13 septembre, les fournitures (moellons et chaux) pour 79,70 francs ainsi que le coût des menuisier, peintre et serrurier, pour 47 francs.

-Nous trouvons ensuite une facture de Seyrat de fourniture de pierres qui sont devenues de

Chancelade suite à leur passage dans cette gare, pour le même volume de 2,25 m³. Elle s'élève à 91,15 francs, dont il est déduit 10,90 francs sans explication et est datée du 5 janvier 1902.

-Le 13 avril 1902 est établi un procès-verbal descriptif et estimatif de l'immeuble objet d'une donation pour l'érection d'une croix, d'une surface de 4,5 m², distrait de la parcelle 119 au bord de la Place publique, le long du chemin de grande communication n° 4 (actuellement CD 4) c'est-à-dire à l'emplacement déterminé par le conseil municipal. Cette délimitation constituait le préalable à l'établissement par A Rougier, notaire à Montanceix, de l'acte de donation, en présence de tous les membres du conseil municipal, pour une parcelle de 4,5 m² à prendre dans un jardin, payée 5 francs comptant aux Hypothèques le 29 janvier 1902, sous condition de faire ériger une croix de mission sur ladite parcelle.

-Enfin, nous trouvons la facture datée du 12 septembre 1902 de J Renaud, marbrier à Périgueux, pour la fabrication d'une plaque de marbre noir de 0,40x0,90 mètres, 28 lettres gravées et 4 rosaces en cuivre pour 14 francs.

-Enfin, une enveloppe indique que les papiers qu'elle contient concernent la croix de mission érigée sur la place près de l'église de Manzac le 14 septembre 1902.

Ces divers éléments nous amènent à considérer que

1 la mission a été réalisée à la fin de 1900

2 la population demandait que la croix souvenir de cette mission soit érigée à l'emplacement de l'ancien cimetière, en face de l'église

3 une croix a été érigée sur la place de marché, sur une parcelle correspondant à l'emprise du monument, prélevée sur un jardin, croix qui apparaît sur le plan extrait de cadastre.gouv.fr et a été bénie le 14 septembre 1901

4 cette croix a été démontée et reconstruite à l'emplacement revendiqué par l'Abbé Moreau, en face de l'église, sur le Domaine public, à la place du Monument aux morts qui a été reculé, ce qui apparaît sur le plan du cadastre extrait de Géoportail

5 on remarque que la réservation pour une plaque sur le socle de cette croix est de 30x42 centimètres et qu'elle a probablement été cassée lors de la dépose et du déplacement de la croix mais qu'il ne s'agit pas de la plaque de marbre noir de dimensions très différentes vue à l'occasion de la bénédiction de la croix.

DEVENIR DE L'INSTALLATION

L'ensemble est en très bon état. La croix proprement dite, en bois, élément le plus périssable, a été restaurée récemment.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

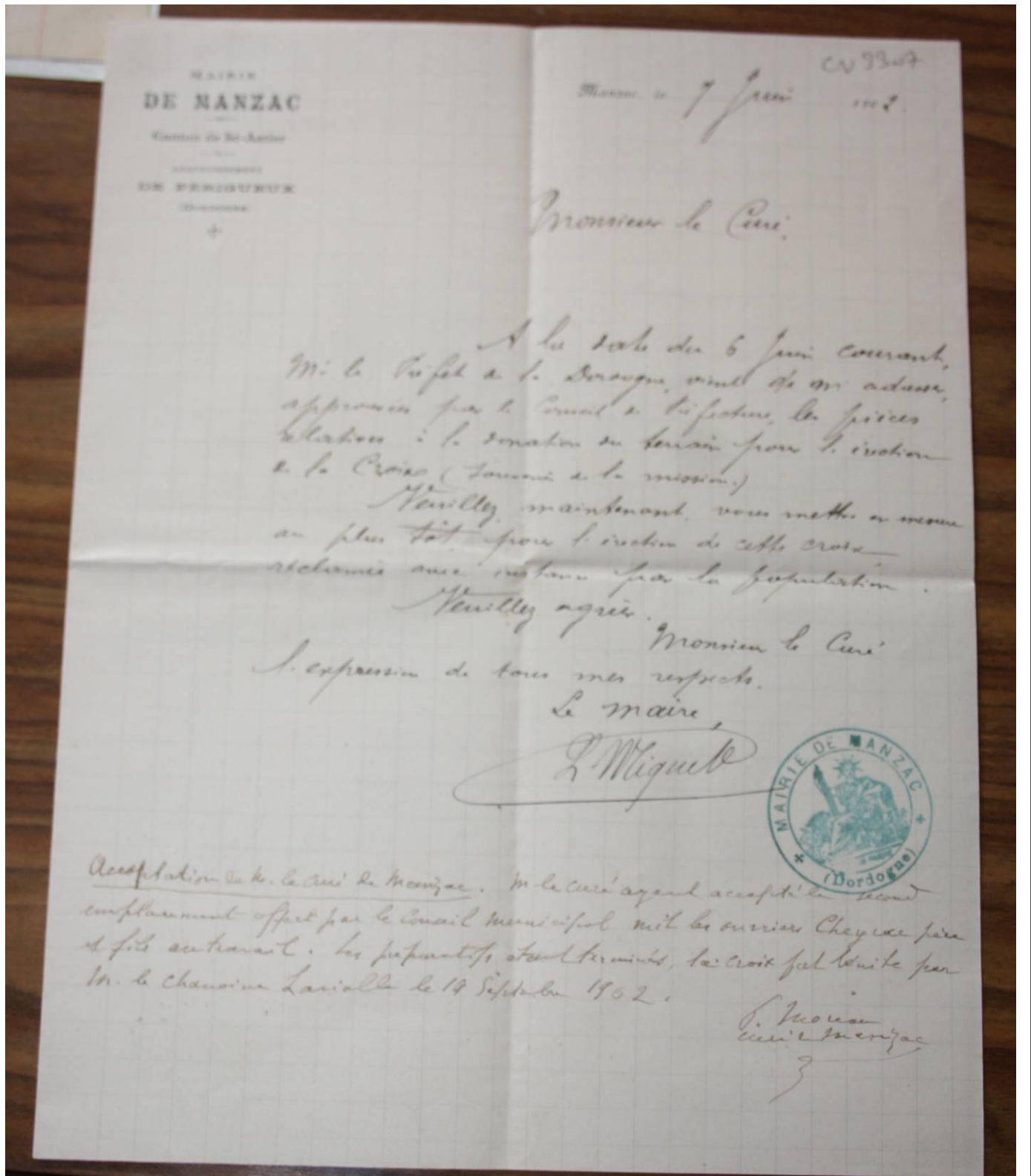
Nom et prénom des rédacteurs :

Aliette Grelier
Marylène Beau
Josette Mayeux
Luc Mayeux

Dossier achevé 9 juillet 2016

Date de dépôt au CAUE

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE



Bénédition d'une belle croix de mission à Manzac.

— Dimanche dernier, 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, avait lieu à Manzac une touchante manifestation de foi et de piété. Une foule compacte de fidèles sortait en procession à l'issue des vêpres et venait se grouper autour du piédestal de pierre dressé à une petite distance de l'église pour montrer à tous les passants une superbe croix de mission. La croix était décorée avec goût : autour d'elle et à ses pieds, les arbustes, les guirlandes et des fleurs représentaient les ornements de la nature autour de leur Maître. Tous les yeux pouvaient lire sur une plaque de marbre noir clouée à la pierre blanche : **SOUVENIR DE LA MISSION, NOËL 1900. M. le chanoine Laviaille, invité à bénir cette croix vraiment artistique, a adressé à l'assemblée une allocution émouvante :**

Elle est belle votre croix, s'est-il écrié, regardez-la, contemplez-la. Honneur à tous ceux qui l'ont élevée ! Vous avez bien choisi le jour de sa bénédiction, puisque c'est aujourd'hui l'anniversaire séculaire du jour où Héraclius, empereur d'Orient, porta sur ses épaules le bois de la vraie Croix reconquis sur les infidèles de la Perse. Levez les yeux vers votre croix de mission : le divin visage du Crucifié est plein de suavité, de commisération, de douceur. Elle est précieuse la Croix par les touchants souvenirs qu'elle nous rappelle d'âge en âge. Elle est glorieuse aussi, car elle nous parle de la gloire à laquelle le Christ est arrivé après avoir vaincu la mort. Enfin elle est puissante : elle a chassé les ténèbres de l'idolâtrie, elle a illuminé le monde des clartés du christianisme. Elle a mis en fuite toujours les ennemis de Dieu.

En terminant, l'orateur a recommandé le respect et l'amour pour la sainte croix. La bénédiction a été donnée et une source de grâces était ainsi ouverte à tous ceux qui salueront cet objet sacré. La cérémonie s'est terminée au milieu des cantiques et des hymnes de fête. Tous les visages étaient radieux : le troupeau et le pasteur se réjouissaient et se félicitaient d'avoir discerné cet honneur à Jésus-Christ.

Un témoin.

Cinquantenaire de Notre-Dame de la Tour. — Sur la vieille tour démantelée du château de Clermont-de-Beauregard s'élève la gracieuse statue de Celle que l'Eglise appelle la *Tour de David*, la *Tour d'Ivoire*.

Il y a exactement 50 ans qu'elle fut placée là par un grand chrétien, M. Ludovic du Pavillon. M^{sr} George présida la cérémonie de l'inauguration.

Depuis 1852, un demi-siècle s'est écoulé qui a vu se dérouler à Clermont et dans la noble famille du Pavillon les cortèges de joies et aussi de deuils. La Vierge est toujours debout sur la Tour, et chaque année, le dimanche après le 8 septembre, elle voit arriver ses fidèles et entend leurs chants et leurs prières.

Le 19 octobre, la fête du Cinquantenaire sera célébrée avec solennité et attirera bien des étrangers. Monseigneur l'Evêque présidera.

Voic
Mons
château
Le le
A 3 l
mation,
Le s
clergé e
terrassé
Le lu
se rend

Pèle

et mag
Dame d
Grâce
Dupeyre
portante
née, par
L'église.
et expér
du taber
paré à l'

Dès 6
colline e
daires. C
messe co
cées, prie

A l'Ev
allocution
une arme
Croix qu
guerre, l

Nombre
grand re
C'est d'al
enlacées
chanteuse
groupes d

Les me
récite le c
toucher à
sument u
sermon p
brante et
soir, prem
vahie. A 3
breux ent
général :
ce que l'on
trine, ou d

CV 3307

DÉPARTEMENT
de
LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT
de *Cirque*

COMMUNE
de *Manzac*

N° *1* du Registre
DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA
Commune de *Manzac*

Séance *extra* ordinaire du *Sept juillet* 1901

L'AN mil neuf cent *un* et le *Sept juillet*
le Conseil municipal de la commune de *Manzac* s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de M. le Maire, agissant en
vertu (*) *d. la Loi*

(*) 1° De la décision du
Préfet, en date du _____

2° Des pouvoirs qu'il tient
de l'article 47 de la loi du
5 avril 1884.

3° De la demande motivée
qui lui en a été faite le _____

par la majorité en exercice
du Conseil municipal.

(*) En cas de réunion ex-
traordinaire, ajouter : La
convocation contenait, en ou-
tre, les objets spéciaux et
déterminés pour lesquels le
Conseil est réuni, et dont il
doit EXCLUSIVEMENT s'occu-
per dans la présente séance,
savoir :

Conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884, ladite convocation sera mentionnée
au registre des délibérations; elle a été, en outre, affichée à la porte de la Mairie et
adressée par extrait et à domicile à chacun des conseillers municipaux en exercice, trois
JOURS FRANCS AVANT celui de la réunion (**)

*La convocation avait pour but de
provoquer une délibération portant sur
une demande prise pour l'érection d'un
Christ sur la place publique.*

Etaient présents : MM.

*Miquel maire, Petit aadj
Paraillet, Mismandre, Puytourneau, Lantier,
Fénelat, Javeyge, Nadal et Brunet.*

Absents : MM.

Nombre effectif et légal des
membres du Conseil mun-
icipal..... *12*

Nombre des membres
en exercice actuellement... *10*

Nombre des membres
présents à la séance.... *10*

NOTA. — Les délibérations
sont inscrites par ordre de
date sur un registre coté et
paraphé par le Préfet ou les
Sous-Préfets. Elles sont si-
gnées par tous les membres
présents à la séance, ou men-
tion est faite de la cause qui
les a empêchés de signer.
(Article 57.)

Expédition de toute délibé-
ration est adressée, dans la
huitaine, au Sous-Préfet pour
les arrondissements, au Pré-
fet pour l'arrondissement
chef-lieu. La réception est
constatée sur un registre
spécial, et récépissé de l'en-
voi est immédiatement déli-
vré. (Art. 62.)

Le compte rendu de la séance
est, DANS LA HUITAINE, affi-
ché par extrait à la porte de
la Mairie. (Art. 56.)

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et
peuvent délibérer, en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation
municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la même loi, procédé à l'élection
d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. *Puytourneau*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a ~~prononcé ce qui suit~~

*Communique au Conseil une lettre de M. l'abbé Moreau, curé de
Manzac, en date du 27 Juin dernier. — Dans cette lettre,
M. l'abbé Moreau demande au nom d'un certain nombre
de paroissiens l'autorisation d'ériger sur la place publique
un Christ en bois sur un socle. Le projet mentionné
aurait été soumis l'an dernier à la commission de la mairie
M. l'abbé demandait que le monument fût élevé sur le
marché au bœuf pour rappeler que cette place fut un des
un crochets. — Les dépenses relatives à ce monument
seraient couvertes par M. l'abbé au moyen de fonds provenant
d'un souscription. — Il y a lieu de penser que le Christ...*

